

De : UIA <myuia@uianet.org>

Envoyé : 31 mars 2023 07:04

À : AQAAD <info@aqaad.com>

Objet : Lettre de la Présidente de l'UIA - Mars 2023



Chers membres de l'UIA, chers amis,

C'est avec une grande fierté que j'ai pris mes fonctions de Présidente de l'UIA début novembre à Dakar. Il s'agit d'un grand honneur qui m'est fait et je m'emploie depuis lors à être à la hauteur de vos attentes. Je suis seulement la deuxième femme à prendre les rênes de notre association et j'espère ouvrir la voie à de nombreuses autres consœurs.

C'est évidemment très prenant de diriger l'UIA, car il faut à la fois gérer les problèmes quotidiens, se pencher sur les grandes questions qui préoccupent la profession et également représenter l'association lors des différentes manifestations que nous organisons à travers le monde, ainsi que celles de nos partenaires et barreaux membres. Mais quel enrichissement personnel et professionnel !

En ce premier semestre de mon mandat, je n'ai pu que constater l'importance de bâtir des liens durables entre tous. Nous les apprécions tous encore plus, après ces années de pandémie où nous n'avons pas eu l'opportunité de nous rencontrer en personne. Pour cette raison, je m'attache à être présente partout où je le peux, ou sinon à me faire représenter par un ancien ou futur Président de l'association.

Je tiens à vous faire partager avec ce message les activités de l'UIA en cours. Si vous souhaitez plus de détails ou me parler directement, n'hésitez pas à me rejoindre lors de nos séminaires ou en ligne lors des *CoffeeChats* mensuels qui vous permettent de me faire part de vos idées et d'échanger avec vos confrères.

L'UIA est fière de présenter ses magnifiques congrès annuels.

Ce 66^e congrès à Dakar fut historique. En effet, pour la première fois depuis la création de l'UIA, le congrès a eu lieu en Afrique subsaharienne. Il a réuni 800 participants dont 316 orateurs issus de 64 pays, autour de 36 sessions de travail, 10 forums et une session spéciale présidée par le prix Nobel de la Paix 2018, Dr. Denis Mukwege. Tous les participants n'ont pu que constater **l'incroyable travail fait par le Comité sénégalais de l'UIA et il est naturel pour moi de commencer mon courrier par de chaleureux remerciements pour tous leurs efforts. Le congrès a été magnifique et restera dans nos mémoires comme un souvenir important et très attachant.**

En 2023, notre congrès annuel se tiendra dans la capitale italienne, Rome, avec pour thèmes :

- Liberté de circulation, migration et droits de l'homme
- Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques : comment les avocats peuvent trouver des solutions pour les particuliers et les entreprises

De nombreuses séances de travail de nos 42 commissions sont également en préparation. Nos congressistes seront accueillis dans des lieux historiques, tels que le très joli Palazzo Brancaccio, dernier palais nobiliaire construit à Rome, qui accueillera la soirée d'ouverture. D'autres soirées sont également prévues dans des lieux prestigieux de la capitale romaine. Le comité italien de l'UIA est au travail pour mettre sur pied un superbe événement. Le programme sera finalisé en avril et je vous invite à consulter notre site Web pour vous inscrire.

Participez aux événements de l'UIA dans le monde entier !

Je suis personnellement présente à la quasi-totalité de nos séminaires. Dans les derniers mois, j'ai participé au séminaire à Alger sur *Le rôle de l'avocat dans l'accompagnement de l'investissement et le règlement des litiges* (où nous avons accueilli un nombre record de 1 800 participants !), ainsi qu'au séminaire tenu à New York sur *la santé et le bien-être des avocats* et au séminaire de Porto sur *la rédaction effective des contrats internationaux*. Tous des séminaires très réussis, comme l'a été le séminaire tenu au Koweït sur les *derniers développements sur le droit des sports !* Rejoignez-moi en planifiant votre participation aux événements de l'UIA qui vous a concocté un programme scientifique varié et enrichissant dans des destinations attractives.

Le calendrier des événements UIA 2023 est disponible [ICI](#). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter à la section "[Événements](#)" de notre site Internet : <https://www.uianet.org/fr/evenements> ou à nous contacter par email : uiacentre@uianet.org.

L'UIA se réjouit d'accueillir de très nombreux nouveaux adhérents de tous pays.

J'adresse mes chaleureux remerciements et la bienvenue aux nouveaux membres qui ont récemment rejoint l'association : presque 250 au cours des deux premiers mois de l'année. Vous pouvez consulter sur nos réseaux sociaux les listings des nouveaux adhérents tous les mercredis, à l'aide des posts « *Welcome Wednesday* ».

Les membres existants ont reçu en janvier l'appel à cotisations. Je remercie ceux qui ont déjà répondu présents. Grâce à votre contribution, l'UIA peut continuer ses activités, défendre la profession et rester une association indépendante. Si vous n'avez pas encore retourné votre bulletin, je compte sur vous pour le faire rapidement, afin que votre nom puisse apparaître dans l'annuaire imprimé.

Je souligne que l'UIA n'a pas augmenté ses cotisations depuis 2019. C'est un effort que l'association a décidé de faire pour que nos membres puissent continuer à adhérer sans être impactés par l'inflation actuelle. Par ailleurs, nous avons souhaité donner un coup de pouce à tous les jeunes avocats en mettant en place un tarif unique d'un montant de 175 € pour les moins de 35 ans. Pour les nouveaux adhérents de moins de 35 ans, nous avons établi un tarif réduit de 50 € pour la première année. N'hésitez pas à faire adhérer de jeunes avocats de votre cabinet !

Un autre avantage pour cette année : nous proposons l'inscription gratuite à 6 commissions ou groupes de travail au lieu de 3. L'UIA compte 42 commissions au total et l'éventail des domaines du droit auxquels vous pouvez prendre part est très varié. Profitez de cette opportunité !

Suivez l'UIA sur les réseaux sociaux et participez aux rencontres en ligne !

Je poursuis, comme mes prédécesseurs, les rencontres avec les membres autour des *Coffeetchats* mensuels. Ces rendez-vous représentent pour moi une excellente opportunité d'échanger de façon informelle avec ceux d'entre vous qui le souhaitent. Les dates des rencontres sont envoyées à tous par mail et figurent sur nos réseaux sociaux.

Les newsletters trimestrielles ont également repris. Si vous souhaitez être publié, n'hésitez pas à adresser des contenus liés à la profession, à Gavin Llewellyn gavinllewellyn@stoneking.co.uk ou Julie Rosa jrosa@uianet.org.

Vous continuez à recevoir chaque trimestre notre magazine *Juriste International*. Les prochains dossiers thématiques seront : perspectives du droit en Amérique latine, propriété intellectuelle, Metaverse. Le *Juriste* est un outil de grande qualité. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos confrères membres du comité de rédaction si vous souhaitez publier un article.

Un travail de longue haleine est entrepris sur le site Internet afin de faire évoluer l'outil et de faciliter la navigation. J'espère vous annoncer des avancées à ce sujet dans mes prochains messages.

La défense de l'État de droit est toujours au cœur de la mission de l'UIA-IROL

Désormais sous la direction générale de Martin Pradel, l'UIA-IROL continue de mettre en pratique l'engagement de l'UIA en faveur de la liberté et l'indépendance des avocats et de la profession et pour la défense de l'État de droit. Ainsi, l'UIA-IROL a suivi avec préoccupation des situations au Brésil, en Iran ou encore au Maroc. Des missions d'observation ont récemment été conduites en Turquie, pour suivre le procès contre les avocats Selçuk Kozağaçlı et Barkın Timtik, et en Tunisie, dans le cadre des poursuites initiées à l'encontre de notre confrère Ayachi Hammami.

L'UIA et l'UIA-IROL ont encore une fois, cette année, soutenu la Journée de l'avocat en danger, commémorée le 24 janvier et dédiée en 2023 à mettre en lumière la gravissime situation des avocats et avocates d'Afghanistan. Le Comité de Direction de l'UIA a tenu d'ailleurs à exprimer sa profonde préoccupation pour nos confrères et, surtout, nos consœurs afghanes – qui en ce moment sont interdites d'exercice de la profession – et leur faire part de leur solidarité.

Présentée une première fois lors du Congrès de Dakar, l'exposition photographique « Visages de la Liberté » a été également exposée au Palais de Justice de Nantes du 24 janvier au 3 février 2023. Cette initiative conjointe de la Commission internationale du Barreau de Nantes, de l'UIA et du CNB met en lumière les portraits de quinze avocats et avocates qui risquent leur liberté, voire leur vie, en raison de l'exercice de leur profession. L'exposition a désormais vocation à voyager en France et à l'étranger à la demande des barreaux et associations professionnelles d'avocats.

Des webinaires sur des thèmes précis sont également proposés aux représentants de nos Barreaux membres. Lors de cette dernière rencontre, nous avons eu le privilège de la participation du Rapporteur spécial sortant de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats, M. Diego Garcia Sayan, qui a eu l'opportunité de nous présenter les conclusions de son rapport du 22 avril 2022 :

« *Protection des avocats contre les ingérences indues dans l'exercice libre et indépendant de leur profession* » (A/HRC/50/36).

M. Diego Garcia Sayan a constaté, avec une certaine préoccupation, que, dans le monde entier, les avocats sont de plus en plus soumis à des pratiques qui limitent, restreignent ou entravent l'exercice de leur profession ; et que sont particulièrement concernés les avocats qui s'occupent de causes telles que la lutte contre la corruption, la défense des droits de l'homme ou la protection des groupes vulnérables. Le rapport identifiait les tendances et les schémas d'ingérence et d'attaques et les instruments couramment utilisés pour ces attaques y sont décrits. Il s'agit notamment des ingérences dans les barreaux, dans la législation, des atteintes à l'intégrité physique et psychologique des avocats et de leurs familles, des attaques des médias et des réseaux sociaux contre la réputation professionnelle, des procédures disciplinaires arbitraires, des recours à la justice ou à la police. M. Diego Garcia Sayan a également constaté des violations du secret professionnel, ainsi que des perquisitions et des saisies dans les cabinets de professionnels de la justice.

M. Diego Garcia Sayan a souligné que les personnes qui exercent la fonction d'avocats accomplissent une tâche fondamentale pour la consolidation de l'État de droit et la protection des droits de l'homme.

Enfin, l'appel à candidatures pour le Prix 2023 État de droit UIA en coopération avec LexisNexis est désormais ouvert jusqu'au 21 mai 2023. Ce prix qui récompense les personnes et/ou les organisations ayant fait des contributions significatives visant à la promotion de l'État de droit, a été attribué en 2022 de manière conjointe à l'avocat égyptien des droits de l'homme Mohamed el-Baqer et à la fondation polonaise « Wolne Sądy ». Nous vous invitons à nommer dès à présent votre candidat ou candidate ! Toutes les informations sont disponibles sur <https://www.uianet.org/fr/actualites/appel-candidatures-prix-etat-de-droit-uia-en-cooperation-avec-lexisnexis-2023>

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour vous donner des renseignements complémentaires ou écouter vos suggestions. L'association n'est que la somme de la volonté et de l'activité de ses membres et je compte sur chacun d'entre vous pour apporter sa contribution. J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer en ligne ou en personne prochainement.

Amicalement,

Votre Présidente
Urquiola de Palacio

president@uianet.org

UIA
9, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris - France
T +33 1 44 88 55 66 – F +33 1 44 88 55 77
uiacentre@uianet.org / www.uianet.org